



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 12 avril 2012



ETAIENT PRESENTS :

Pour Besse	M. Gay A, Marlet, Delquaire, Gay L
Pour La Bourboule	M. Lambert, Guichard, Gasco, Juillard
Pour Chambon/Lac	Mr Roux, Mme Sarlieve
Pour Chastreix	Mr Babut
Pour Compains	Mr Valette
Pour Egliseneuve d'Entraigues	M. Tournadre, Cardenoux
Pour Espinchal	Mr Chanier
Pour le Mont-Dore	M. Dubourg, Bessac, Gras, Pradelle
Pour Murat le Quaire	Mr Brugiere, Bouyon
Pour Murol	Mr Gouttebel, Mme Gillard
Pour Picherande	Mme Gardette, Mr Amblard
Pour Saint Diery	Mr Chassard
Pour Saint Nectaire	Mr Bellonte, Mme Lemenager
Pour St Pierre Colamine	Mme Raynaud, Mr Mouret
Pour St Victor la Riviere	M. Houillon, Bertiaux
Pour Valbeleix	Mme Gatignol



POUVOIRS : Mr Lacoste à Mr Delquaire
Secrétaire de séance : Mr GRAS



Monsieur Le Président remercie les membres présents et déclare la séance ouverte.

12-04-01A - BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ATELIER RELAIS BOULANGERIE

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de l'Atelier Relais Boulangerie de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **48 433€** et en section de fonctionnement à la somme de **42 697€**.

12-04-01B-BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ATELIER RELAIS

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de l'Atelier Relais de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **31 947€** et en section de fonctionnement à la somme de **34 806€**.

12-04-01C- BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **23 894 721€** et en section de fonctionnement à la somme de **10 176 709€**.

Par ailleurs Monsieur le Président indique que ce budget fait état d'une contribution au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale pour un montant de 118 316 €.

Les modalités de répartition de cette contribution entre la communauté de communes et les communes membres seront connues dès la notification officielle par la préfecture.

D'ores et déjà il apparaît que le Conseil Communautaire pourra établir sa propre répartition à l'unanimité des votes.

12-04-01D-BUDGET PRIMITIF 2012 BUDGET DES LOGEMENTS SOCIAUX

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 des Logements Sociaux de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **267 665€** et en section de fonctionnement à la somme de **161 125€**.

12-04-01E - BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ZONE D'ACTIVITES

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de la Zone d'Activités de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **172 309€** et en section de fonctionnement à la somme de **294 943€**.

12-04-01F - BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ZONE D'ACTIVITE D'EGLISENEUVE

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de la Zone d'activités d'Eglise neuve de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **40 000€** et en section de fonctionnement à la somme de **40 000€**.

12-04-01G- BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ZONE D'ACTIVITES MUROL

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de la Zone d'Activités Murol de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **40 000€** et en section de fonctionnement à la somme de **40 000€**.

12-04-01H-BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ZONE D'ACTIVITES SAINT DIERY

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 de la Zone D'Activités Saint-Diery de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **42 600€** et en section de fonctionnement à la somme de **20 000€**.

12-04-01I-BUDGET PRIMITIF 2012 : BUDGET ANNEXE DES ZONES NORDIQUES

Monsieur Le Président présente au Conseil Communautaire le budget primitif 2012 des Zones Nordiques de la Communauté de Communes du Sancy qui s'équilibre, en recettes et dépenses, pour la section d'investissement à la somme de **418 039€** et en section de fonctionnement à la somme de **586 323€**.

Après en avoir délibéré, et à l'UNANIMITE, le Conseil Communautaire approuve les budgets primitifs 2012 du budget principal, des budgets annexe des Logements Sociaux, des Ateliers Relais, de l'atelier relai de boulangerie, des Zones Nordiques et des zones d'activités de la Communauté de Communes du Sancy.

12-04-01J- DOTATIONS DE COMPENSATION COMMUNALES : EXERCICE 2012

Monsieur Le Président donne lecture des montants prévisionnels des attributions de compensation à verser à chaque commune au titre de l'année 2012 qui s'établissent comme suit :

COMMUNES	dotation annuelle	mensuelle
Compains	15 891.22€	1 324.27€
Espinchal	13 334.59€	1 111.22€
St Pierre Colamine	18 352.03€	1 529.34€
St Victor la Rivière	36 754.29€	3 062.86€
Valbeaix	12 978.36€	1 081.53€
Besse	266 768,15 €	22 230,68 €

La Bourboule	797 920,16 €	66 493,35 €
Chambon/Lac	98 611,68 €	8 217,64 €
Chastreix	- 8 728,44 €	
Le Mont-Dore	840 580,87 €	70 048,41 €
Murat	24 006,83 €	2 000,57 €
Murol	93 570,31 €	7 797,53 €
Picherande	- 24 451,07 €	
St Diéry	77 449,98 €	6 454,16 €
Egliseneuve	23 184,01 €	1 932,00 €
St Nectaire	192 760,10 €	16 063,43 €

Conformément au chapitre V de l'art 86 de la loi du 12 juillet 1999, il demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE, approuve les montants prévisionnels d'attribution de compensation à verser aux communes adhérentes pour l'exercice 2012 tels qu'ils ont été présentés.

M. HOUILLON indique que le calcul du transfert de charges des communes nouvellement adhérentes à la communauté de communes a constitué un exercice difficile au cours duquel il a pu constater la réelle capacité de compréhension et de solidarité de chaque structure concernée. Cela a permis d'aboutir à une solution consensuelle qui donne aux nouvelles communes adhérentes un réel sentiment d'accueil partagé.

12-04-02A- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANIMATIONS 2012

Monsieur le Président donne lecture du rapport émis par la commission promotion animation lors de sa séance en date du 12 avril 2012 sur le programme des animations au titre de l'exercice 2012 et demande au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur les propositions d'attribution de subventions suivantes :

Animations d'intérêt communautaire		
BENEFICIAIRE	OBJET	Montant
Sancy Snow jazz- Mt Dore	23ème édition	30 000 €
Musée des Peintre de Murol	hommage à Armand POINT	3 500€
AFFE - Plein la Bobine - Bourboule	film pour l'enfance	25 0000 €
Assoc médiévale Murol Auvergne	6ème festival médiéval de Murol les 17-18-19 mai 2012	5 000 €
les Ailes Silencieuses - Murat le Quaire	manifestations été 2012	4 000 €
chambon sur jeep	11ème chambon sur jeep	3 000 €
SCO -Sancy côte organisation - Mt Dore	52ème course de cote	20 000 €
Mairie de Besse	trophée Andros	4 000 €
Mairie de Besse	foire aux vins	4 500 €
Nect Anim - comité des fêtes	Saint-Nectaire en majesté les 26/27/28 mai	5 000 €
23è Sancy Verte et 15è tour VTT du Sancy	épreuve sportive	11 000 €
Art et musique des Dores	rencontres musicales été 2012	8 500 €
Mairie de Picherande	Fête européenne de la gentiane	6 000 €
TOTAL		129 500€
Évènements locaux marquant exceptionnels		
les Amis d'Egliseneuve	journée du livre le 25 juillet	2 500 €
Mairie de Besse	VTT Subaru	10 000 €
mairie de Besse	concours du St Nectaire	3 000 €
TOTAL		15 500 €

Animations et demandes diverses		
Association des boules bessardes	ouverture de la saison été	1 000 €
16 communes	communauté de communes du Sancy	48 000 €
Office de tourisme	OT intercommunautaire	2 092 851 €
club CPLVR section XTTRaid 63 - CL FD	Epreuves sportives (demande convention pour 3 épreuves)	2 000 €
Association Sancybérie	4ème édition - festival Franco/Russe	1 500 €
Picherande animation	journée de l'artisanat le 29/07/2012	500 €
commune d'Egliseneuve	concours annuel syndicat des éleveurs race saler 1er/09	1 500 €
comité des Fêtes et association d'Egliseneuve	journée des richesses de la montagne	500 €
commune de la Bourboule	Sancy Outdoor les 7 & 8 juillet	5 000 €
Assoc Chambon Murol Evenements	journée du patrimoine / septembre	2 000 €
Collège de Besse	section sport étude	2 300 €
mairie de compains	foires de Brion	1 000 €
estivale bessarde	20e anniversaire	500 €
Amicale laïque St Nectaire	intervention musicale en milieu scolaire	1 200 €
Ecole de musique intercommunale	intervention musicale	26 212 €
assoc Free Sancy Style	ski freestyle au Mt Dore les 12 & 13 mars	500 €
Assoc Sancy Celtique	2ème festival sancy celtic' - chambon / murol	1 000 €
TOTAL		2 187 563€

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE** :

- ~ Approuve les subventions qui viennent de lui être soumises ;
- ~ Mandate son Président pour en assurer l'exécution et signer les conventions afférentes.

Monsieur le Président propose qu'un règlement relatif aux demandes de subvention soit établi. Il devrait notamment préciser la date limite de dépôt du dossier, les conditions financières de l'octroi et notamment la parité nécessaire entre la participation des communes concernées et celle de la communauté de communes selon la catégorie de la manifestation.

Ce règlement une fois arrêté pourrait être mis en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

12-04-02B- APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « SANCY SNOW JAZZ »

Monsieur le Président rappelle que, par délibération de ce jour, le conseil communautaire a alloué une subvention de 30 000€ à l'association Sancy Snow Jazz pour l'organisation de son festival.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'établir une convention entre la dite association et la communauté de communes du Sancy, dont il donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- ~ approuve la convention dont il vient de lui être donné lecture

12-04-02C-APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC L'A.F.F.E

Monsieur le Président rappelle que, par délibération de ce jour, le conseil communautaire a alloué une subvention de 25 000€ à l'association A.F.F.E pour l'organisation du festival plein la bobine.

Conformément au décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, il convient d'établir une convention, dont il donne lecture, entre la dite association et la communauté de communes du Sancy.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- ~ approuve la convention dont il vient de lui être donné lecture
 - ~ mandate son Président pour la signer et en assurer l'exécution

12-04-03A- VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2012

Monsieur le Président rappelle qu'il convient de voter les taux des 4 taxes composant les ressources fiscales de la communauté de communes, à savoir :

- TH : taxe d'habitation
- TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties
- TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- CFE : cotisation foncière des entreprises

En conséquence pour l'exercice 2011, il propose les taux suivants :

TAXE	Taux
TH	9.04%
TFPB	0%
TFPNB	2.48%
CFE	31.98%

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide d'arrêter les taux tel qu'il vient de lui en être donné lecture
- Mandate son Président à signer tous documents nécessaires et à en assurer l'exécution.

12-04-03B- VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES : EXERCICE 2012

Monsieur Le Président rappelle que par délibération en date du 30 septembre 2004, le Conseil Communautaire a décidé de percevoir la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en lieu et place du SICTOM des Couzes et de fixer chaque année le montant à percevoir.

Compte tenu des ressources nécessaires à la communauté de communes pour assurer ses besoins tant en fonctionnement qu'en investissement, Monsieur Le Président propose au Conseil Communautaire de voter les taux de la TEOM comme suit :

Zone	Communes	Taux
2	Egliseneuve d'Entraigues	10,65
	Picherande	10,65
	Saint Diéry	10,65
	Espinchal	10,65
	Saint Pierre Colamine	10,65
	Saint Victor La Rivière	10,65
	Valbeleix	10,65
3	Chastreix	11,16
4	Besse	11,67
	Chambon sur Lac	11,67
	Murol	11,67
	Saint Nectaire	11,67
Zone 5 (1km)	Saint Diéry	5,07
	Saint Nectaire	5,07

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITE, le Conseil Communautaire approuve les taux de la TEOM pour l'exercice 2012 tels qu'ils viennent de lui être soumis.

12-04-04- CANDIDATURE A L'APPEL D'OFFRE STATIONS DE PLEINE NATURE AUVERGNE

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers que dans le cadre du nouveau schéma du tourisme en Auvergne a été déposée par la Communauté de Communes un dossier de candidature, approuvé par délibération en date du 24 octobre 2011, au contrat Station Pleine Nature.

L'objet de cette candidature est de bénéficier d'un accompagnement technique et financier ; le CRDTA prévoyant un suivi de chaque station sélectionnée.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, les services tourisme du Conseil Régional et du Comité Régional de Développement Touristique d'Auvergne ont émis le souhait que notre dossier soit déposé en commun avec celui de la Communauté de Communes de Rochefort Montagne et celle de Sancy-Artense soit un périmètre comprenant la Communauté de Communes du Sancy dans son ensemble, le site de Cap Guéry et le site de La Stèle sur la commune de La Tour d'Auvergne.

Étant donné les préoccupations communes que nous partageons avec les Communautés de Communes voisines, les passerelles que nous pouvons envisager entre les différents projets, la coordination, le rapprochement et le travail collectif qui peuvent avoir lieu, Monsieur le Président propose de faire évoluer la candidature de la Communauté de Communes sur le nouveau périmètre précité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau périmètre pour la candidature Station pleine nature Auvergne Grand Sancy,
- AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toute démarche en ce sens.

12-04-06- SUBVENTION FAÇADES

Monsieur le Président donne lecture des demandes de subvention ayant reçu un avis favorable de la commission cadre de vie et pour lesquelles il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **A L'UNANIMITE**

- approuve l'attribution des subventions pour entretien et rénovation de façades comme suit
- mandate son président pour en assurer l'exécution

Nom Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant accordé
BERKES M. Andrée	MONT-DORE	rénovation	1 500€
BRUGIERE Raymonde	BOURBOULE	rénovation	1 500€
THERMALE DE GESTION	MONT-DORE	entretien	750€
copropriété LAGRANGE - Mme Gatine	MONT-DORE	rénovation	1 500€
VINCENT Eric	BESSE	rénovation	1 500€
BERHOUL Marie-Claude	St VICTORE LA RIV	Rénovation	1 500€
TOTAL			8 250 €

12-04-07 A-QUESTIONS DIVERSES : RACHAT D'IMMEUBLE A L'EPF SMAF

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 16 mars 2009, le Conseil Communautaire a confié l'EPF SMAF, en vue de réaliser un multiple rural sur la commune de CHASTREIX, acquisition d'un ancien hôtel sur cadastré AB N°15 d'une superficie de 250 m².

Les travaux étant aujourd'hui bien engagé et certains locataires devant entrer dans les lieux prochainement le Président propose au Conseil Communautaire, afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus, de racheter ce bien.

Cette transaction sera réalisée par acte administratif. Le prix de cession s'élève à 147 061.53 €. Sur ce montant la communauté de communes a déjà versé 25 941.92 € au titre des participations, soit un solde restant dû de 121 119,61 € auquel s'ajoutent 2 036.29 € de frais d'actualisation dont le calcul a été arrêté au 1^{er} juin 2012, date limite de paiement d'un total de 123 155.90 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le rachat par acte administratif de l'immeuble cadastré AB 15 sur la commune de Chastreix
- Accepte les modalités de paiements exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne Monsieur Jean François DUBOURG, 1^{er} Vice-Président comme signataire de l'acte.

12-04-07 B- QUESTIONS DIVERSES : ETUDE PREALABLE RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UNE MAISON DES MYSTERES A EGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

Monsieur le Président indique que dans le cadre des études inscrites au budget principal de cet exercice, il souhaite qu'une enveloppe soit réservée à la réalisation d'une étude préalable à la création d'une maison des mystères à Egliseneuve d'Entraigues.

La communauté de communes assurera la maîtrise d'ouvrage de cette étude pour laquelle sa participation financière sera limitée à 60% de 10 000 € HT. La commune d'Egliseneuve d'Entraigues pourra donc être amenée à verser un fonds de concours à la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la réalisation d'une étude préalable à la réalisation d'une maison des mystères sur la commune d'Egliseneuve d'Entraigues
- Décide que cette étude soit autofinancée par la communauté de communes dans la limite de 6000 € hors TVA et bénéficiera d'un fonds de concours de la commune d'Egliseneuve d'Entraigues pour la part résiduelle restant à financer.
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

12-04-07 C – MISE EN PLACE D'UN TARIF « RAQUETTES » POUR LA SAISON D'HIVER

Monsieur le Président rappelle que depuis plusieurs saisons on constate que l'enneigement de l'espace nordique reste aléatoire et que les usagers de cet espace se concentrent de plus en plus sur l'activité raquette à neige.

Cette activité nécessite de la part des services communautaires un certain travail d'entretien, de balisage et de sécurité.

Aussi et ainsi que le prévoit l'association Montagne Massif Central il est possible de mettre en place une redevance raquette.

Au regard de l'évolution des usages de la clientèle et du travail nécessité par cette activité, Monsieur le Président propose donc d'instituer une redevance raquette pour la saison 2012-2013.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la mise en place d'une redevance raquette à neige pour la saison 2012-2013
- Mandate son Président pour en assurer l'exécution

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.